

Département  
du HAUT-RHIN

Arrondissement  
de MULHOUSE

Nombre de Membres  
en exercice :

10

Membres votants :

8

Membres absents :

2

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE HABSHEIM ET ENVIRONS**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du Comité Directeur**

Séance ordinaire du 6 avril 2023  
(six avril de l'an deux mille vingt trois)  
sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,  
Déléguée de la Ville de Rixheim.

**Votants (8) :**

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, Mme Marie-Madeleine STIMPL,  
M. Noël MULLER, Mme Pierrette KEMPF, Mme Emmanuelle BONDUELLE,  
Mme Adrienne CAMPILLO, Mme Anne-Catherine GUTFREUND.

**Procurations de vote (2) :**

M. Gilbert IFFRIG a donné procuration de vote à Mme Adrienne CAMPILLO,  
Mme Sandrine KITTLER WALCH a donné procuration de vote à Mme Anne-Catherine GUTFREUND.

**Secrétariat de séance assuré par :**

M. Patrice WINDHOLTZ, Attaché Territorial de la Ville de Rixheim.

◆◆◆◆◆

**Point 15 de l'ordre du jour**

**Secteur Enseignement**

**Examen d'une demande de subvention du Collège de Habsheim au titre d'un projet pédagogique**

Le Collège de Habsheim souhaite mettre en place un distributeur de protections périodiques, accessible en permanence.

En France, chaque année, 130.000 collégiennes ou lyciennes ne participent pas aux cours, faute d'accès à des protections menstruelles.

Le collège sollicite les collectivités pour participer au financement de ce service.

**LE COMITE DIRECTEUR**

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 200,00 € au Collège Henri Ulrich de Habsheim au titre du projet d'acquisition d'un distributeur de protections périodiques ;
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2023.-

◆◆◆◆◆

Délibéré comme dessus.  
Pour extrait conforme.  
RIXHEIM, le 11 avril 2023



La Présidente :

Rachel BAECHEL

SOUS-PREFECTURE  
17 AVR. 2023  
DE MULHOUSE

Le Secrétaire de séance :

Patrice WINDHOLTZ

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 19 AVR. 2023

Transmis à M. le Sous-Préfet le 17 avril 2023

Publié – Notifié le 19 avril 2023

Certifié exécutoire



La Présidente :

Rachel BAECHEL